

Énap – 13/15 novembre 2019

Pour marquer le 10^e anniversaire de la loi pénitentiaire, ce colloque organisé à l'Énap en collaboration avec l'Université de Bordeaux IV, ambitionne d'examiner les évolutions intervenues depuis l'adoption de cette loi et les perspectives qui s'en dégagent.

Six principales séquences seront ainsi analysées : la lente maturation de la loi pénitentiaire ; les structures (*entre innovations et rénovations*) ; les missions (*entre extension et dilution*) ; les usagers (*entre prescriptions et prestations*) ; la respectabilité (*entre réputation, représentation et (re)légitimation*) ; la légalité (*normes et réformes*).

Les noms des intervenants sont indiqués sous réserve

Mercredi 13 novembre 2019

9h00 CONFÉRENCE INAUGURALE : la lente maturation de la loi pénitentiaire

Nicole Borvo Cohen-Seat, *ancienne sénatrice de Paris*

Jean-François Beynel, *inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice*

10h30 STRUCTURES : entre innovations et rénovations

Jérôme Filippini, *Préfet du Lot*

La loi pénitentiaire a clairement posé l'interaction nécessaire entre les structures carcérales, les régimes de détention et la prise en compte du profil des personnes détenues prises en charge. Le chantier ouvert n'a pas clos le débat et de nouvelles ou récurrentes problématiques (violences/ radicalisation, surpopulation) ne cessent d'inviter à de nouvelles adaptations (QPR/QER/UDV/SAS...). Ces innovations et/ou rénovations méritent d'être questionnées d'un point de vue politique et budgétaire autant que professionnel.

- > Rénovation architecturale : du neuf avec du vieux : quelle prison moderne/modèle au cœur de Paris ? - **Brigitte Scharff** architecte, directrice de la SAS VURPAS ARCHITECTES
- > Innovation budgétaire : Quels modèles de construction contractuelle, de gestion/ d'imbrication public/privé - **Julien Martin**, professeur de droit public à l'Université de Bordeaux
- > Innovation/ retour aux fondamentaux : aménagement des régimes : Respect/spécialisation des structures/UDV/ radicalisation/ étanchéification / démultiplication des régimes - **Vincent Delbos** inspecteur général de la Justice, rapporteur du livre blanc
- > Réception - **Christel Rotach** inspectrice générale de la Justice

14h00 MISSIONS : entre extension et dilution

Claude d'Harcourt, *Préfet des Pays de la Loire*

On constate une importante extension des missions de l'administration pénitentiaire, aussi bien en milieu fermé qu'en milieu ouvert, combinant des logiques antagonistes de sécurité (prise en charge de la radicalisation, renforcement du renseignement pénitentiaire, ...) et de réinsertion. Cette évolution des missions pose différentes questions auxquelles il conviendra de répondre :

- > « Policiarisation ? » de l'administration pénitentiaire ? - **Jean-Charles Froment**, professeur de droit, directeur de l'institut des sciences politiques de Grenoble
- > Évolution de la Probation - **Guillaume Arandel**, chargé de mission à l'institut national des hautes études sur la Justice (INHESJ)
- > « Délégation/association/Privatisation » Quid de l'administration de secteurs par agence ? L'exemple de l'Agence nationale du TIG -
- > Quelles orientations pour la pénitentiaire de demain ? - **Romain Peray**, chef de service métiers DAP
- > Formation : Quels agents pour demain ? - **Paul Mbanzoulou**, directeur de la recherche, de la documentation et des relations internationales, Énap

Jeudi 14 novembre 2019

8h30 USAGERS : entre prescriptions et prestations

Adeline Hazan, *contrôleuse générale des lieux de privation de liberté*

Longtemps qualifiée d'« usager contraint » du service public pénitentiaire, la personne détenue s'est vue reconnaître depuis le début des années 2000 de nouveaux droits procéduraux et substantiels au point d'être désormais considérée comme un « détenu-citoyen » et de dépasser la figure du « détenu-administré ». L'évolution du statut juridique de la personne détenue à laquelle les juges ne sont pas étrangers n'a ainsi pas échappé au mouvement plus général de transformation et d'amélioration des rapports entre l'administration et le public initié depuis le début des années 1970. Cette évolution interroge autant sur les acquis (usager/justiciable ; usager/responsable) que sur ce qu'il reste à accomplir (droits et dignité des personnes placées sous main de justice).

- > « Juridictionnalisation » la protection par le/les juge(s) et le dialogue juge/administration dans l'édification d'un statut du détenu-usager - **Mathias Guyomar**, conseiller d'État
- > « Responsabilisation » en milieu fermé (module de respect) comme en milieu ouvert : démarche d'association de la PPSMJ à la définition de son PEP - **Philippe Combessie**, Professeur de sociologie à l'Université Paris Nanterre, directeur de Sophiapol
- > « Ce qu'il reste à faire » - **Nicolas Ferran**, responsable du pôle contentieux à l'observatoire international des prisons (OIP)
- > Discutante - **Sophie Bleuet**, cheffe de la mission du contrôle interne, DAP

14h00 RESPECTABILITÉ : entre réputation, représentations et (re)légitimation

Isabelle Gorce, *présidente du TGI de Marseille, ancienne DAP*

L'administration pénitentiaire fait face au défi de la valorisation, de la communication, de la preuve même de la qualité de son action. L'une des ambitions fortes de la loi pénitentiaire était, de ce point de vue, de contribuer à la reconnaissance du service public pénitentiaire, aussi bien en insistant sur la contribution à son exécution d'autres acteurs que la seule administration pénitentiaire, qu'en précisant et valorisant les missions et compétences des professionnels de l'Institution. Sa stratégie de communication, la valorisation mais aussi le contrôle de sa déontologie sont au cœur de cette « nouvelle » image de la pénitentiaire.

- > Communication : analyste en communication - **Jocelyne Randé**, chargée de communication de l'inspection générale de la Justice
- > Déontologie contrôlée ? - **Benoît Narbey**, responsable de la mission déontologie de la sécurité auprès du Défenseur des droits
- > La place de la déontologie dans les institutions - **Joël Moret-Bailly**, professeur de droit à l'Université de Saint-Etienne
- > Déontologie et enjeux de la formation - **Fatia Terfous**, maître de conférences au centre universitaire Jean-François Champollion
- > Quels enjeux pour la pénitentiaire de demain ? **Patrick Mounaud**, ancien directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille

Vendredi 15 novembre 2019

8h30 LÉGALITÉ : normes, réformes et déformes

Yaël Braun-Pivet, *présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale*

A l'instar des autres services publics, l'administration pénitentiaire a connu un double phénomène de « juridicisation » et de « judiciarisation » mais il semble toutefois s'y appliquer d'une façon singulière. L'avènement de la loi pénitentiaire est un événement pour l'Institution. A-t-elle pour autant profondément modifié la place et la qualité de la règle de droit dans l'administration pénitentiaire ? 10 ans après, quel est le rapport de l'Institution (et de ses personnels) au droit ? Le cadre légal une fois posé, que devient la règle ? Embrasse-t-elle la complexité du réel ?

- > A quoi sert la règle de droit ? - **Aude Rouyère**, Professeur de droit à l'Université de Bordeaux
- > Que devient la règle ? L'illégalisme pénitentiaire ? - **Jean-Marie Delarue**, président de la commission nationale consultative des droits de l'Homme, ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté
- > De la théorie au réel, de la règle à l'action : Manager la complexité - **panel de jeunes professionnels et Xavier Kouzmenka**, psycho-sociologue, consultant en management

Synthèse

Clôture